

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2014 – 119		
Date : 16/04/2014	Objet : Demande d'autorisation de modification de l'aspect de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Velving-Téterchen –	Vote : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 16 avril 2014, a assisté à une présentation réalisée par Mélanie Bausch du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine relative à sa demande d'autorisation de modification de l'aspect de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Velving-Téterchen.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

La Zone Humide du Moulin a été acquise en 2007 et 2008 par le CEN Lorraine et a été classée en novembre 2009 en Réserve Naturelle Régionale par le Conseil Régional de Lorraine notamment pour sa richesse avifaunistique. Ce site comprend un étang de 9 ha qui, avant l'achat par le Conservatoire, servait de zone d'élevage pour le Canard colvert ainsi que de pisciculture intensive et présentait donc un intérêt réduit pour les oiseaux. Étaient tout de même présents, avant l'assec, le Busard des roseaux, le Héron cendré et la Rousserolle turdoïde comme oiseaux nicheurs (certains ou probables).

L'ancien propriétaire n'ayant pas mis à jour la situation réglementaire de l'étang (notamment au titre de la pisciculture), le CEN Lorraine s'est attaché de rétablir rapidement la situation (dernière déclaration datant de 2001). En octobre 2010, un dossier de déclaration a été déposé à la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'étang n'ayant plus de statut juridique depuis plus de 10 ans, un dossier d'autorisation pour la création d'étang a été demandé au Conservatoire en mars 2011 par la DDT. Fin septembre 2011, le dossier d'autorisation a été envoyé et en mars 2012, la DDT a jugé le dossier d'autorisation non recevable pour cause de non respect de la loi sur l'eau d'un point de vue de la continuité écologique (passage des sédiments et de la faune piscicole).

Avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la DDT a recommandé au CEN Lorraine de tenir compte de la Directive Cadre sur l'Eau et d'étudier des solutions alternatives à la remise en eau de l'étang. Le but est de rétablir la continuité écologique au niveau du cours d'eau de Téterchen. Actuellement, l'étang est en assec et ce depuis la dernière pêche réalisée en octobre 2010.

La DDT a précisé au Conservatoire qu'une remise en eau de l'étang ne sera plus permise sans respect de la continuité écologique.

Les travaux envisagés par le Conservatoire portent sur le déplacement du cours d'eau au sein de l'étang et le rétablissement de la continuité écologique ainsi que sur la création de deux zones palustres.

AVIS DU CSRPN:

Après avoir étudié le dossier et compte tenu du contexte du dossier et de la nécessité de réaliser ces travaux, le CSRPN émet un avis favorable à la demande d'autorisation de modification de l'aspect de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Velving-Téterchen.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

